

COMPTE RENDU
RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE
Du mardi 05 décembre 2023 à 12h15

Date convocation : 22 novembre 2023

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, à VITRE, au siège du SMICTOM DU SUD EST 35, 28 rue Pierre et Marie Curie, le mardi cinq décembre deux mille vingt-trois à douze heures quinze, sous la présidence de Mme Isabelle DUSSOUS.

Etaient Présents : Mme Isabelle DUSSOUS, ***Présidente,***

M. Serge BOUDET, Mme Marielle MURET-BAUDOIN,
M. Christian STEPHAN, ***Vice-présidents.***

Daniel BALLUAIS, M. Gérard BARBEDETTE,
M. Claude CAILLEAU, ***Membres du Bureau.***

Etaient absents excusés : M. Henri AVRIL, M. Daniel FEVRIER,

Assistaient également à la réunion :
M. David BESNIER, Directeur S'3TEC
Mme Sonia LEBRUMAN, Responsable Traitement des déchets recyclables S'3TEC
Mme Christèle MERHAND, Directrice Finances-RH S3T'ec
Mme Nadège DOUABLIN, Service Communication

En premier lieu, Madame DUSSOUS demande d'entériner le compte-rendu du Bureau Syndical du 11 octobre 2023.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le compte-rendu de la dernière séance.

A – BILAN ANNEE 2023

Question 1 – Projet de Bilan Technique 2023

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteurs administratifs : David BESNIER-Sonia LEBRUMAN

Mme DUSSOUS vous propose une présentation des unités d'œuvre de S3T'ec pour l'année 2023 et une projection à fin d'année :

- Tonnages
- Taux de valorisations
- Performances des outils
- ...etc.

Elle laisse la parole à M. BESNIER pour la présentation.



Bilan tonnages de déchets valorisés :

	Projection fin 2023	réel 2022	proj 2023 VS 2022
OMr	28 331	31 228	-9%
dont SMICTOM SUD EST 35	16 183	17 253	-6%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	12 148	13 975	-13%
Biodéchets	4	0	
dont SMICTOM SUD EST 35	4		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	0		
Emballages	8 308	6 784	22%
dont SMICTOM SUD EST 35	5 390	4 598	17%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	2 918	2 186	33%
dont Refus de tri	2 082	1 750	19%
dont SMICTOM SUD EST 35	1 202	1 241	-3%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	881	516	71%
Papiers	2 959	3 325	-11%
dont SMICTOM SUD EST 35	1 737	1 972	-12%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	1 222	1 353	-10%
Verre	9 895	9 777	1%
dont SMICTOM SUD EST 35	6 148	5 987	3%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	3 746	3 790	-1%

Un point d'étape sera réalisé de l'expérimentation des biodéchet à un Comité Syndical en début d'année 2024.

M. BOUDET indique qu'il serait intéressé par le bilan économique.

Il fait une parenthèse : le SMICTOM est actionnaire à un 1% sur Maen Roch, avec hygiénisation sur site. Ce qui est dit maintenant : hygiéniser, veut dire pour tous les entrants. Aujourd'hui, on perd l'équilibre économique. Ce ne sera pas réalisable sur Maen Roch.

M. BESNIER précise que pour la méthanisation, ils vont demander d'hygiéniser à l'extérieur, ce qui complique les choses. Alors que dans la méthanisation individuelle, on prévoit l'hygiéniseur.

M. BESNIER mentionne que la performance Kilogramme par habitant commence à se rejoindre pour les deux syndicats. Les refus de tri explosent (20% des sacs jaunes, dont la moitié sont des erreurs des habitants et l'autre pour les plastiques non valorisables).

Une baisse est à noter sur les papiers, contextuel, cela pose la question de l'énergie et des moyens mis sur ce flux.

Mme MURET-BAUDOIN demande pourquoi « contextuel » ? M. BESNIER répond que les usagers utilisent moins de papier aujourd'hui.

M BARBEDETTE constate que sur FOUGERES, la baisse est liée aux ECT. M. BESNIER répond que ce n'est pas seulement pour cela. Il y a également la Redevance Incitative : dès lors que l'on commence à communiquer, le geste de tri évolue.



Bilan tonnages de déchets valorisés :

	Projection fin 2023	réel 2022	proj 2023 VS 2022
Cartons	2 717	2 789	-3%
dont SMICTOM SUD EST 35	1 494	1 580	-5%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	1 224	1 209	1%
Tout-Venants	14 513	14 290	2%
dont SMICTOM SUD EST 35	7 146	7 498	-5%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	7 176	6 792	6%
dont refus plâtres SUD EST 35	191		#DIV/0!
Bois	8 063	8 088	0%
dont SMICTOM SUD EST 35	2 939	2 753	7%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	5 123	5 335	-4%
Gravats	16 661	16 544	1%
dont SMICTOM SUD EST 35	10 723	10 952	-2%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	5 939	5 592	6%
Gravats Valorisés SMICTOM FOUGERES			
Déchets verts	10 835	9 332	16%
dont SMICTOM SUD EST 35	1 404	1 354	4%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	9 430	7 978	18%
Ferrailles	4 559		
dont SMICTOM SUD EST 35	2 917		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	1 642		





Bilan tonnages de déchets valorisés :

	Projection fin 2023	réel 2022	proj 2023 VS 2022
Plâtres	203	351	-42%
dont SMICTOM SUD EST 35	203	351	-42%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	0	0	
Plastiques rigides et souples	68	0	
dont SMICTOM SUD EST 35	38	0	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	29	0	
Souches	159	104	53%
dont SMICTOM SUD EST 35	159	104	53%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	0	0	
Batteries	43		
dont SMICTOM SUD EST 35	30		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	13		
Huiles minérales	37		
dont SMICTOM SUD EST 35			
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	37		
Déchets Dangereux Ménagers	254	241	5%
dont SMICTOM SUD EST 35	143	140	2%
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	111	101	10%
Amiante	123	36	242%
dont SMICTOM SUD EST 35	55	0	
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES	68	36	90%
Huiles végétales	14		
dont SMICTOM SUD EST 35	14		
dont SMICTOM PAYS DE FOUGERES			



M. BESNIER constate qu'il n'y a pas de surprise sur les déchèteries, c'est assez stable.

Indication des micro-filières :

- Sur les plastiques rigides, le flux va s'accroître vu le développement des bennes dans les déchèteries-
- DDS en hausse du fait du changement de marché, le prestataire est plus restrictif.

M BALLUAIS demande qu'en est-il de la collecte de l'amiante ? Mme LEBRUMAN répond que sur FOUGERES, il y a un déclassement, et sur VITRE, il y a une collecte.

B – FINANCES 2023

Question 2 – Projet Compte Administratif 2023

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteurs administratifs : David BESNIER-Christèle MERHAND

Mme DUSSOUS vous propose une présentation de l'état d'avancement du CA 2023 et une première projection à fin d'année.

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme MERHAND :



Partenariat DGFIP



05/12/23



Partenariat DGFIP

Réalisation d'une étude prospective afin de mesurer l'impact du projet de renouvellement de l'outil de valorisation énergétique des déchets ménagers porté par S3T'EC

Période analysée : 2024-2030

Planning :

Lancement de la démarche : été 2023

Réalisation de l'analyse rétrospective : Sept 2023

Réalisation de l'analyse prospective : Oct 2023-Janv 2024

DF
Page 7





Partenariat DGFIP

Réalisation d'une étude prospective afin de mesurer l'impact du projet de renouvellement de l'outil de valorisation énergétique des déchets ménagers porté par S3T'EC

Période analysée : 2024-2030

Planning :

Lancement de la démarche : été 2023

Réalisation de l'analyse rétrospective : Sept 2023

Réalisation de l'analyse prospective : Oct 2023-Janv 2024

DF
Page 7

7



Synthèse de l'analyse rétrospective

- Les produits, composés en grande partie par des participations des deux SMICTOM, progressent à un rythme très important, nettement supérieur à celui des charges ce qui entraîne une amélioration du niveau de l'autofinancement.
- L'investissement est très important en 2020 et l'établissement mobilise un emprunt de 4 341 k€ au cours de cet exercice (dont 701 k€ au titre d'un emprunt relais FCTVA) ce qui fait progresser l'annuité de la dette au cours des exercices suivants ; l'investissement est plus modéré au cours des exercices suivants et le S3TEC ne recoure pas à l'emprunt.
- La CAF, en progression, est largement suffisante pour couvrir le remboursement de la dette. La CAF nette des remboursements de la dette se situe à l'équivalent de 8 % des produits en 2022 et permet un autofinancement conséquent des dépenses d'équipement.
- Le fonds de roulement (les réserves) progresse et représente 174 jours de charges en 2022 (60 jours requis pour le seuil de sécurité minimal). La trésorerie est importante sur l'ensemble de la période.
- L'endettement financier est en progression en 2022, cependant le ratio « encours de la dette/CAF » se situe à un niveau limité. Il est à 2,9 années en 2022, largement en-dessous du premier seuil d'alerte de 8 années

DF
Page 7

8



Situation financière



2019-2022



Les résultats depuis la création du Syndicat

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Fonds de roulement en début d'exercice	0	608 005	1 540 788	2 030 877
Résultat de l'exercice	608 004	932 784	490 089	1 316 046
Fonds de roulement en fin d'exercice	608 005	1 540 788	2 030 877	3 346 923

Le Fonds de roulement progresse sur les quatre exercices.



Les soldes intermédiaires de gestion

Chaîne de l'épargne

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610
Epargne de gestion	585 818	393 269	594 548	1 023 390
(-) Intérêts d'emprunts	5 313	6 385	18 643	36 614
Epargne brute	580 505	386 884	575 905	986 776
Taux d'épargne brute	8%	5%	8%	12%
(-) Remboursement du capital	111 111	212 222	270 445	855 888
Epargne nette	469 394	174 662	305 460	130 888
Taux d'épargne nette	7%	2%	4%	2%

Une épargne améliorée en 2022 : les recettes de fonctionnement évoluant plus fortement que les charges de gestion. Le taux d'épargne brute atteint le seuil prudentiel. **Néanmoins le taux d'épargne nette reste très bas compte tenu du niveau de remboursement de la dette en augmentation depuis 2020.**

DF
Page 7-8

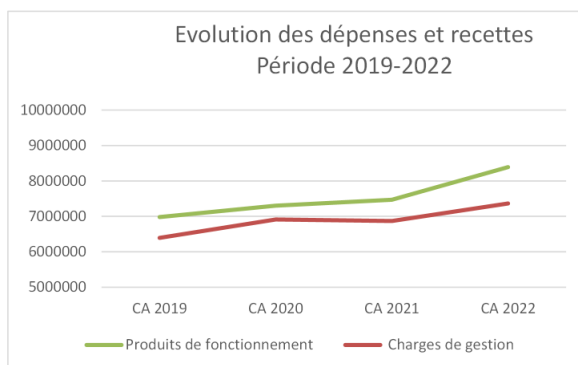
11



Les soldes intermédiaires de gestion

Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 390 000
Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 366 610



En 2022, les recettes ont progressé de 12% alors que les dépenses augmentaient de 7%.

DF
Page 8-9

12



Les soldes intermédiaires de gestion

Financement de l'investissement

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses d'investissement (1)	561 390	3 850 647	987 499	320 813
Recettes d'investissement (FCTVA, subv) (2)	700 000	235 455	1 072 753	882 718
Besoin de financement (3) = (1) -(2)	- 138 610	3 615 192	- 85 254	- 561 905
Emprunts nouveaux (4)	-	4 340 788	-	-
Épargne brute (5)	580 505	386 884	575 905	986 778
Variation du fonds de roulement (6) = (2)+(4)+(5)-(1)	719 115	1 112 480	661 159	1 548 683
Part financée par les subventions (A) = (2)/(1)	125%	6%	109%	275%
Part financée par l'emprunt (B) = (4)/(1)	0%	113%	0%	0%
Part financée par l'épargne brute (C) = (5)/(1)	103%	10%	58%	308%
Part financée sans avoir recours aux excédents passés	228%	129%	167%	583%

DF
Page 9

5 720 k€ investis depuis 2019 essentiellement sur le CVED,
Travaux financés majoritairement par l'emprunt.

13



L'endettement

En cours de dette et annuité au 1^{er} janvier 2023

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Capital restant dû au 1er janvier N	250 000	138 889	4 267 455	5 460 175	4 604 207
Evolution en %		-44%	2973%	28%	-16%
Annuités	116 424	218 607	289 088	892 502	692 000
Evolution en %		88%	32%	209%	-22%

OBJET DE LA DETTE	Taux Actuariel (%)	PERIODICITE INTERETS	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N
Investissement réseau de chaleur	3,46	Annuelle	30/10/2010	30/10/2024	700 000,00	90 443,19
Financement de l'extension du réseau d	1,12	Mensuelle	30/04/2018	30/03/2033	1 770 000,00	1 209 500,19
Financement des investissements trava	0,44	Mensuelle	30/08/2020	30/07/2035	3 640 000,00	3 053 555,62
CREDIT RELAIS FCTVA	0,62	Trimestrielle	30/12/2020	30/09/2023	700 788,00	250 788,00
TOTAL: SYNDICAT DES TRAITEMENTS					6 810 788,00	4 604 287,00

DF
Page 10

Crédit relais à rembourser d'ici 2023.
Dettes augmentées à compter de 2022 avec le transfert REVERTEC.

14



Equilibres financiers



2023 (prévision)



DF
Page 12-14

Mme MERHAND explique qu'à partir de la situation budgétaire réalisée à fin septembre, une extrapolation a été chiffrée à fin décembre. Il s'agit de prévisions de CA.



Section de fonctionnement (prévision)

Dépenses de fonctionnement

Exécution des dépenses de fonctionnemen	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution	Extrapolation à fin déc
☐ COMMUNICATION	90 832,00	37 501,29	41,29%	57 896,25
☐ CS	3 528 700,00	2 455 555,26	69,59%	3 342 109,70
☐ DECHARGE	8 000,00	14 243,45	178,04%	17 000,00
☐ OMR	6 335 450,00	4 164 350,25	65,73%	5 657 414,14
☐ DECHETERIE	4 080 350,00	2 928 095,15	71,76%	3 940 446,80
☐ FILIERES	1 805 000,00	1 298 612,98	71,95%	1 731 483,97
☐ VERRE	41 500,00	29 645,20	71,43%	39 526,93
☐ CTVM		9 612,00	0,00%	9 612,00
☐ BIODECHET		213,81	0,00%	285,08
Total général	16 271 252,00	11 092 508,11	68,17%	15 005 315,17

Taux d'exécution de l'ordre de 93%, essentiellement lié à une moindre externalisation des Omr.

DF
Page 10

16



Section de fonctionnement (prévision)

Recettes de fonctionnement

Réalisation des Recettes de fonctionnement	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution	Extrapolation à fin déc
CS		15 182,11	0,00%	15 182,11
OMR	1 751 000,00	1 416 129,00	80,88%	1 640 446,12
STRUCTURE	11 986 252,00	8 989 632,42	75,00%	11 986 068,42
REPORT	729 000,00	729 000,00	100,00%	729 000,00
FILIERE	1 805 000,00	1 298 612,98	71,95%	1 731 483,97
Total général	16 271 252,00	12 448 556,51	76,51%	16 102 180,62

Taux de réalisation légèrement inférieur à 100%, du fait de moindre recettes d'énergie.

DF
Page 10

17

Les recettes d'énergie ne sont pas au rendez-vous : les clients ont réduit leur consommation, engagés dans des démarches de sobriété énergétique, les tarifs de vente de chaleur ont légèrement infléchi du fait de la baisse du cours du prix du Gaz (« PEG Nord »).

C – PROJETS 2024

Question 3 – Projets 2024 à mettre à l'ordre du jour du DOB

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS
Rapporteur administratif : David BESNIER

Dans la continuité du bilan technique 2023 et du premier projet de CA 2023, Mme DUSSOUS vous propose une présentation des projets techniques listés pour 2024.

Mme DUSSOUS laisse la parole à M BESNIER pour la présentation des orientations budgétaires 2024. Celles-ci seront ensuite débattues en comité syndical.



Orientations BUDGETAIRES



2024



DF
Page 12-14

Projets du mandat

▷ Le renouvellement des outils de traitement, que sont le CVED, le centre de tri CS, le quai de transfert,

↳ Renouvellement du CVED, création du CTVM de FOUGERES et reconversion du centre de tri de VITRE

▷ La trajectoire 0% enfouissement / 100% valorisation :

> En priorisant le réemploi et le recyclage, ↳ Passage en ECT, création d'une filière «Plastiques» en déchèteries

> Puis la valorisation énergétique pour les déchets qui ne peuvent être réemployé ou recyclés,

↳ Renouvellement du CVED avec valorisation des déchets actuellement enfouis

▷ Le développement de la transition écologique :

> En créant des boucles locales de valorisation des déchets

> En réduisant les externalisations et exportations

↳ Tri des plastiques de déchèterie sur le territoire, en partenariat avec ESS
↳ Valorisation des biodéchets sur le territoire, en partenariat avec des agriculteurs locaux,
↳ Renouvellement du CVED : projet d'extension des réseaux de chaleur, vers l'habitat

19

Orientations 2024



▷ Le Centre de Valorisation Énergétique des Déchets :

- Procédure de passation de la nouvelle DSP de conception, réalisation, exploitation, maintenance du CVED pour 20 ans à compter du 11 juillet 2025,
- Travaux de mise aux normes du CVED :
 - *Fin des travaux de modernisation : installation analyseur Mercure, analyses NOC/HtNOC*
 - *Démarrage surveillance eaux souterraines CVED via 3 piézomètres,*
 - *Modification des locaux sociaux (création de toilettes et vestiaires femmes/hommes)*
 - *Mise en sécurité électrique du site (création d'un branchement à un GE de secours)*
 - *GER complémentaire : réparation des fissures sur la cellule Four et sur les supports chaudière*
 - *Valorisation des CEE liés aux travaux engagés en 2019,*
- Discussion à venir avec l'exploitant du site sur l'usure et l'état de fonctionnement du CVED.

20

Au CVED, l'analyseur démarre ce jour.

Il y a un risque de défaut d'approvisionnement en électricité car ce n'est pas un bâtiment prioritaire d'où la nécessité d'une mise en sécurité.

Le Certificat d'énergie devrait être reçu et pourra être valorisé notamment quant à la nécessité de taux d'usure. (en cours de validation à Bercy)

Orientations 2024



▷ Le Tri des Collectes Sélectives

- > Suivi et contrôle des marchés de tri des emballages: Paprec LE RHEU au départ du centre de VITRE, et Suez LE MANS au départ du quai de transfert de FOUGERES,
 - > Quels moyens de négociation mettre en place pour « challenger » les exploitants des centres de tri privés ?
- ▷ Renouvellement des marchés de rachat et recyclage des matières triées, au 1^{er} janvier 2024
- ▷ Renouvellement du contrat CITEO au 1er janvier 2024

21

Le Tri chez PAPREC au Rheu est très satisfaisant mais cher, le coût est moindre chez SUEZ au MANS, mais les balles sont stockées sur le parking. Voir pour une réflexion pour challenger les exploitants...

Mme DUSSOUS demande si une fois que les emballages sont sur les sites de tri, S3T'ec est toujours responsable ?

M. BESNIER répond par l'affirmative et ce jusqu'à l'évacuation des déchets dans le cadre du respect de la légalité par le prestataire. Mais s'il y a un problème tel qu'un incendie, c'est de la responsabilité de l'exploitant.

M. BESNIER présente les explications sur les recettes : beaucoup d'avaries, problème d'indexation sur le PEG (sur le coût d'achat énergie serait conseillé).

M. BESNIER ajoute que ce sujet sera abordé lors du prochain budget : on a pris un risque

Mme DUSSOUS précise qu'il y a eu une chute libre des prix de reprise matière.

M. BOUDET mentionne que c'est une variable difficile à maîtriser.

Orientations 2024

▷ Les nouvelles filières de S3T'ec

- > Démarrage et extension du tri et recyclage des plastiques rigides, (souples et PSE) des déchèteries,
 - *Tri par résine sur le centre de VITRE*

- > Valorisation et traitement de tous les déchets issus des déchèteries des SMICTOM SUD EST 35 et SMICTOM PAYS DE FOUGERES :
 - *Appréciation du fonctionnement des filières actuelles*
 - *Convergence des organisations et des fins de marché, pour lancement d'un marché mutualisé,*
 - *Intégration de l'impact de la filière REP PMCB à venir,*
 - *Quid de la valo des déchets verts du SMICTOM SUD EST 35 à la fin de la DSP Broyage fin 2024 ?*

- > Démarrage des marchés de valorisation matière et énergie des biodéchets :
 - *Essais en cours avec GAEC LAMOUREUX (méthanisation – NOYAL SUR VILAINE) et avec la SEDE & VALO COMPOST (compostage – SAINT JEAN SUR VILAINE)*

22

Pour les déchèteries, il faut s'attacher à converger les organisations et les contrats au plus tard pour décembre 2024. L'organisation va être liée à la mise en place de la REP BTP. Il n'y aura plus que l'encombrant.

L'expérimentation de la collecte des biodéchets est prévue jusqu'en juillet 2024, et ensuite une décision sera prise.

Mme MURET-BAUDOIN demande si cela dépend de chaque collectivité ?

M. STEPHAN répond que la collecte, ce sont les SMICTOM qui la gère, le traitement, c'est S3TEC. Pour le SMICTOM du Sud est 35, la mise en place de la collecte des biodéchets se fera doucement en 2024 : pour l'instant on axe surtout sur le compostage.

M. BOUDET répond qu'il est fait de même sur le SMICTOM du Pays de Fougères. Actuellement, il travaille avec une association sur le sujet, notamment sur du compostage collectif. Les biodéchets des collectivités ne sont pas de leur compétence. Tout dépend s'ils étaient collectés avant.

Mme MURET-BAUDOIN indique qu'au SMICTOM SUD EST 35, c'est collecté.

M. STEPHAN ajoute qu'actuellement tout est mélangé dans les écoles. Mme MURET-BAUDOIN demande : va-t-on vers quelque chose au niveau du SMICTOM ?

M. BOUDET fait remarquer que tout dépend aussi du prestataire de service pour la restauration.

M. BESNIER spécifie que selon le bilan des expérimentations, le point de collecte des biodéchets des usagers est plus sale que les bacs collectés dans les cantines (car il y a un interlocuteur). C'est un vrai sujet.

Orientations 2024

▷ Le Centre de Transfert et Valorisation Matière de FOUGERES :

- > En cours de construction (2 400 k€ TTC)
- > Prévision date de remise des clés : septembre 2024
- > « Sourcing » en cours pour savoir :
 - ✓ *Le mode de gestion le plus opportun ? Régie ou marché public d'exploitation*
 - ✓ *L'intérêt ou non d'ouvrir le site à une activité connexe, liée aux déchets, et apportée par le futur exploitant : mutualisation des moyens et baisse des tarifs de transfert pour S3T'ec ? Nouveau service pour les usagers du territoires ?*
- > Lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'exploitation du site

Orientations 2024

▷ Le Centre de Transfert et Valorisation Matière de VITRE :

- > En cours d'exploitation par la société BRANGEON jusqu'au 31 décembre 2024
 - ✓ *Transfert des emballages, sur-tri et transfert des papiers issus des BAV*
 - ✓ *Massification et mise en balles des cartons de déchèteries,*
 - ✓ *Sur-tri des plastiques issus des déchèteries, mise en balles*
- > « Sourcing » en cours pour savoir :
 - ✓ *Quelle suite donner à ce site au 1^{er} janvier 2025 ?*
 - ✓ *L'intérêt ou non d'ouvrir le site à une activité connexe, liée aux déchets, et apportée par le futur exploitant : mutualisation des moyens et baisse des tarifs de transfert pour S3T'ec ? Nouveau service pour les usagers du territoire ?*
 - ✓ *Le mode de gestion à prévoir après le 1^{er} janvier 2025*
- > Lancement de la procédure d'appel d'offres pour l'exploitation du site

24

Dans le cadre de la construction du Centre de Transfert à Javené, Mme LEBRUMAN informe qu'un Ordre de Service d'arrêt des travaux a été signé suite au problème d'un poteau électrique : il n'a pas pu être enlevé du fait de la tempête.

M. BESNIER indique qu'un sourcing pour l'exploitation du centre de transfert à JAVENE est prévu en janvier. Sur l'exploitation du centre de transfert et de valorisation des déchets de VITRE, le tarif sera connu pour 2024 : un sourcing est également en cours. Les frais de procédure seront Intégrés au BP.

Orientations 2024

▷ Le réseau de chaleur fatale « REVERTEC » :

- > lancement de la procédure de renouvellement du marché d'exploitation (mars 2025)
 - ✓ *Via l'étude de construction d'un schéma directeur RCU lancé par VITRE COMMUNAUTE*
 - ✓ *Recrutement AMO, choix du mode de gestion et définition des travaux à réaliser ou non*
 - ✓ *Lancement de la procédure*
- > Renouvellement des contrats de vente de chaleur :
 - ✓ *Plusieurs contrats de vente de chaleur se terminent en mars 2024*
- > Lancement d'une étude de réduction de la conso gaz
- > Quid création de la voie verte sur la route des Eaux par la Ville de VITRE et la possibilité de passer des réseaux de chaleur dès à présent ?

25

Le marché d'exploitation du réseau REVERTEC prend fin pour mars 2025.

Le schéma dépend du schéma directeur de VITRE COMMUNAUTE.

Mme DUSSOUS demande quelles sont les avancées ?

M. BESNIER répond que le Bureau d'Etudes est choisi, le schéma sera disponible pour mai 2024 : on connaîtra la possibilité d'extension, et quelle usine remplacera l'UVE. C'est ce qui définira le mode de gestion de REVERTEC : soit concession (si investissement), sinon marché public.

Avec BCM, COOPER et la PISCINE de Vitré, la fin des contrats est en mars 2024. L'indice gaz seul n'est pas pertinent.

La réalisation d'une étude sur les consommations de gaz paraît opportun.

La ville réalise sa « voie verte ». Ce sera peut-être l'occasion de passer les réseaux et de remplacer le tronçon historique de REVERTEC. (300 k€)

Orientations 2024



▷ les points faibles des budgets S3T'ec à venir :

- > Dans le BP 2023, les recettes de vente d'énergie avaient été réajustées à la hausse pour maîtriser la redevance d'équilibre : elles ne seront pas atteintes sur le CA 2023 = baisse de la capacité d'épargne. Il semble important de les réajustées à la baisse.
- > Dans les BP de S3T'ec, les recettes de vente de matière sont rétrocédées aux SMICTOM à l'€/€ = pas de capacité de créer de l'épargne au niveau de de S3T'ec,
- > Sur les dépenses à venir : attention à la fréquence des révisions des prix de marché. Initialement annuelles (avant le vote du budget), désormais trimestrielles ou semestrielles.

26

M. BESNIER indique que les filières créées de l'épargne aux SMICTOM. S3T'ec n'a pas cette possibilité.

M. BESNIER se demande, si sur le futur outil, il y a la possibilité de transférer de la Redevance d'Equilibre via la section d'investissement des collectivités ?

M. BOUDET répond que sur le SMICTOM du Pays de Fougères, il n'y a pas de section d'investissement excédentaire, compte tenu du programme d'investissement : Redevance Incitative, déchèteries et remplacement de camions.

Mme DUSSOUS demande si Rennes Métropole pourrait prendre nos ordures ménagères si on avait un souci ?

Mme LEBRUMAN répond que le site de Rennes Métropole n'est pas saturé, mais n'a pas une marge de manœuvre importante.

M. BOUDET demande : et PONTMAIN ?

Mme DUSSOUS souligne que l'on voudrait profiter des partenariats, sans prendre le vide de four. C'est moins facile s'ils sont saturés.

Orientations 2024



▷ les arbitrages à venir sur le BP 2024 :

- > Quelle prise en compte du renouvellement du CVED dans le BP 2024 ? faut-il enclencher le rapprochement des tarifs de traitement des OMr du prix marché national ?
- > Quel montage financier entre SMICTOMs-S3t'ec pour le financement de la future DSP du CVED ?
- > Quels travaux sur le CVED actuels pour tenir jusqu'en mars 2028 ?
- > Extension à venir du réseau REVERTEC : Faut-il profiter des travaux de création de la voie verte le long de la Rte des Eaux à VITRE pour installer les tuyaux et les réservations par anticipation de l'extension à venir ?

27



Budget primitif



2024



Mme MERHAND présente les orientations chiffrées :



Hypothèses retenues dans le Projet BP 2024

Dépenses de fonctionnement

DF Synthèse par pôle	CA 2022	BP 2023	BP 2024	Var. BP/BP
COMMUNICATION	30 624,58	90 832,00	66 182,00	-27,14%
CS	2 361 211,94	3 528 700,00	3 694 347,00	4,69%
DECHARGE	9 709,56	8 000,00	17 122,00	114,03%
OMR	5 106 771,64	6 335 450,00	6 531 255,00	3,09%
QUAI	14 677,73	15 740,00	239 885,00	1424,05%
STRUCTURE	145 462,60	365 680,00	298 961,73	-18,24%
CTVM	43 696,89	0,00	1 600,00	0,00%
DECHETERIE	0,00	4 080 350,00	4 175 500,00	2,33%
FILIERES	0,00	1 805 000,00	1 500 000,00	-16,90%
VERRE	0,00	41 500,00	45 200,00	8,92%
Total général	7 712 154,94	16 271 252,00	16 570 052,73	1,84%

Principaux postes :

Incinération = 4 187 k€ (3 846 k€ en N-1)
 Autre tt OMR = 491 k€ (705 k€ en N-1)
 Energie-combustibles = 697 k€ (796 k€ en N-1)
 Dépenses imprévues = 0 k€ (M57)
 Tri des déchets recyclables = 2 656 k€ (2 361 k€ en N-1)
 Exploitation quai transfert = 400 k€ (409 k€ en N-1)
 Transfert = 876 k€ (935 k€ en N-1)
 Traitement des déchèteries = 4 176 k€ (4 081 k€ en N-1)
 Rétrocession recettes filières = 1 500 k€ (1 055 k€ en N-1)

DF
Page 16-17

DF Synthèse par chapitre	CA 2022	BP 2023+DM	BP 2024	Var. BP/BP
011 Charges à caractère général	7 174 377,06	13 600 132,00	13 968 641,00	2,71%
012 Charges de personnel	164 024,10	214 950,00	216 296,00	0,63%
022 Dépenses imprévues	0,00	90 000,00		-100,00%
042 Opération d'ordre	308 931,04	493 550,00	718 265,73	45,53%
65 Autres charges de gestion courante	28 209,07	1 836 220,00	1 531 850,00	-16,58%
66 Charges financières	36 613,67	36 400,00	135 000,00	270,88%
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00%
68 Dotation aux provisions	0,00	0,00		0,00%
Total général	7 712 154,94	16 271 252,00	16 570 052,73	1,84%



Hypothèses retenues dans le Projet BP 2024

Recettes de fonctionnement

RF Synthèse par pôle	CA 2022	BP 2023	BP 2024	Var BP/BP
CS	53 401,32	0,00	0,00	0,00%
DECHARGE	0,00			0,00%
OMR	2 395 163,42	1 751 000,00	1 793 449,00	2,42%
QUAI	0,00			0,00%
STRUCTURE	6 666 083,07	11 986 252,00	12 547 603,73	4,68%
REPORT	371 980,00	729 000,00	729 000,00	0,00%
FILIERE		1 805 000,00	1 500 000,00	-16,90%
Total général	9 486 627,81	16 271 252,00	16 570 052,73	1,84%

Redevance d'équilibre = 11 986 k€

Recettes industrielles Vente énergie = 1 478 k€
 (1 652 k€ en N-1)
 Rétrocession recettes filières = 1 500 (1 055 k€ en N-1)
 Report à hauteur de 729 k€

DF
Page 17-18

RF Synthèse par chapitre	CA 2022	BP 2023	BP 2024	Var BP/BP
002- Résultat reporté	371 980,00	729 000,00	729 000,00	0,00%
013- Atténuation de charges	405,00	500,00	500,00	0,00%
042- Opérations d'ordre	101 395,82	99 000,00	150 449,00	51,97%
70- Produits des services et ventes diverses	1 723 924,19	3 457 000,00	3 143 000,00	-9,08%
74- Dotations, subventions, participations	6 665 669,01	11 985 752,00	12 547 103,73	4,68%
75- Autres produits de gestion courante	2,06			0,00%
76- Produits financiers	0,00			0,00%
77- Produits exceptionnels	623 251,73			0,00%
Total général	9 486 627,81	16 271 252,00	16 570 052,73	1,84%



Hypothèses retenues dans le Projet BP 2024

Programme prévisionnel d'investissement

Programme d'investissement	CA 2022	BP 2023	RAR 2023	NOUVEAUX CREDITS 2024	PROJECTIONS 2024
CDT	17 670,00	0,00		24 000,00	24 000,00
20-Immobilisations incorporelles	17 670,00	0,00			0,00
21- Immobilisations corporelles				24 000,00	24 000,00
23- Immobilisations en cours		0,00			0,00
CVED	263 830,01	1 927 190,47	366 063,79	1 078 560,00	1 444 623,79
20-Immobilisations incorporelles	61 872,00	0,00		60 000,00	60 000,00
21- Immobilisations corporelles		2 041,20			0,00
23- Immobilisations en cours	201 958,01	1 925 149,27	366 063,79	1 018 560,00	1 384 623,79
DECHARGE DE CORNILLE		12 434,76		6 000,00	6 000,00
20-Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21- Immobilisations corporelles		0,00			0,00
23- Immobilisations en cours		12 434,76		6 000,00	6 000,00
QUAI DE TRANSFERT	34 330,85	1 580 000,00	1 475 405,16	775 356,52	2 250 761,68
20-Immobilisations incorporelles		0,00			0,00
21- Immobilisations corporelles		0,00			0,00
23- Immobilisations en cours	34 330,85	1 580 000,00	1 475 405,16	775 356,52	2 250 761,68
STRUCTURE	1 382,40	8 813,20		3 000,00	3 000,00
20-Immobilisations incorporelles	254,40	0,00		1 000,00	1 000,00
21- Immobilisations corporelles	1 128,00	8 813,20		2 000,00	2 000,00
CTVM	3 600,00	660 000,00			0,00
20-Immobilisations incorporelles	3 600,00	0,00			0,00
23- Immobilisations en cours		660 000,00			0,00
BIODHT		30 000,00			0,00
20-Immobilisations incorporelles		30 000,00			0,00
Total général	320 813,26	4 218 438,43	1 841 468,95	1 886 916,52	3 728 385,47

Financement : FCTVA et Amortissements (726 k€), transfert d'une partie du résultat de fonctionnement (375 k€), report antérieur (1 288 k€), complété par un emprunt pour le quai > **1 800k€**.

DF
Page 18



calcul des redevances d'équilibre





Hypothèse 1 : évolution avec tarif OMr actuel

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2022	BP 2023	BP 2024
ADMINISTRATION GENERALE :	368 650	456 012	366 244
OMR (dt 2/3 quai)	3 923 591	4 190 557	4 502 507
CS (dt 1/3 quai)	2 373 429	3 217 333	3 457 653
VERRE	-	41 500	45 200
DECHETERIE	-	4 080 350	4 175 500
TOTAL	6 665 670	11 985 752	12 547 104
<i>Evolution RE</i>			561 352

Evolution de la redevance à hauteur de 5%.

DF
Page 21

33

Une deuxième hypothèse d'évolution de la redevance d'équilibre a été étudiée en portant le coût à la tonne à 160€ dès 2024 afin d'anticiper sur les évolutions du coût de traitement des OMr.



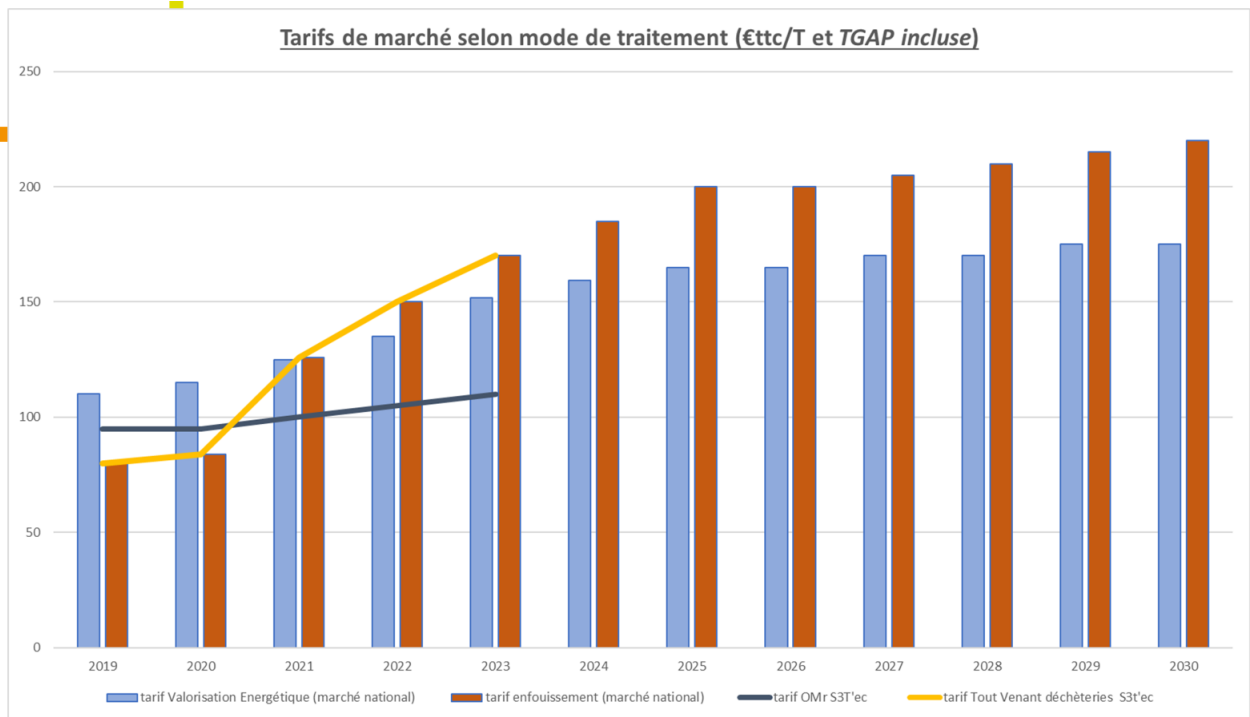
Hypothèse 2 : Évolution avec tarif OMr 160 €ht/T

CALCUL REDEVANCE EQUILIBRE :	BP 2022	BP 2023	BP 2024
ADMINISTRATION GENERALE :	368 650	456 012	366 244
OMR (dt 2/3 quai)	3 923 591	4 190 557	5 459 148
CS (dt 1/3 quai)	2 373 429	3 217 333	3 490 012
VERRE	-	41 500	45 200
DECHETERIE	-	4 080 350	4 175 500
TOTAL	6 665 670	11 985 752	13 536 104
<i>Evolution RE</i>			1 550 352

Evolution de la redevance à hauteur de 13%.

DF
Page 21

34



Mme MURET-BAUDOIN constate que la hausse permet de commencer une CAF pour 2028.

M. BESNIER mentionne un besoin d'autofinancement dans l'idéal dès 2025 : 3,7 et 3 000 000 €.

Mme DUSSOUS souligne que le prix de 160€ la tonne, c'est le prix que l'on paierait si l'on devait dévoyer des OMr.

M. STEPHAN fait remarquer qu'il faut voir ce que l'on peut faire à l'échelle de chaque SMICTOM, et les EPCI derrière.

M. CAILLEAU repère qu'il ne faut pas qu'il arrive un gros pépin sur le CVED actuel.

Mme DUSSOUS ajoute qu'il faudrait que l'on ait quelque chose de précis s'il y a utilisation des vides de fours des autres collectivités.

Mme DUSSOUS fait ressortir : si on dévoie les omr, que va-t-on dire à nos clients ?

Mme MURET-BAUDOIN répond que n'ayant pas de recettes en face, c'est un scénario catastrophe (pas de recettes, et pénalités à payer).

Mme DUSSOUS précise qu'il faut pouvoir aller jusqu'à la jointure, on ne peut se permettre d'arrêter.

M BALLUAIS demande si pour ce montage on pourrait solliciter l'aide des EPCI ?

Mme DUSSOUS répond qu'on n'a pas demandé ouvertement, on fera un courrier.

Pour Mme MURET-BAUDOIN, les élus des EPCI sont éloignés du sujet : leur demander de financer, c'est compliqué. Elle l'a senti personnellement lors des discussions.

Mme DUSSOUS souligne que cela leur enlève un voile.

Mme MURET-BAUDOIN repère « qui ne demande rien n'a rien ».

M. STEPHAN indique que c'est tout l'intérêt à mettre le dossier sur la table.

M. BESNIER fait part qu'il travaille avec FINANCES CONSULT. On ne sait de quelle teneur peut-être la subvention. Si un EPCI apporte 1000000 €, cela ne va pas apporter énormément. Cela pourrait être intéressant qu'il soit garant...

M. BOUDET demande si l'on n'avait pas créé S3TEC, combien cela nous coûterait ? Si on lance, un appel d'offres, à combien l'on nous répond ? Est-ce que cela valait le coût de créer S3TEC ?

Mme MURET-BAUDOIN répond à l'instant T, il est préférable de l'avoir que ne pas l'avoir. Avec la création d'un outil conséquent, quid ?

M. BOUDET avise que l'on peut expliquer que le coût du tri, et que tout coûte plus cher. On adosse notre redevance uniquement au porte à porte, et non aux déchèteries. C'est la question du modèle que l'on a, qui est à repenser.

M. STEPHAN confirme : on ne facture pas la Collecte Sélective. Sur le coût, il faut faire attention jusqu'où l'on va : probablement que comme on était propriétaire, on a plus gagné. Le Delta est plus facile à expliquer pour FOUGERES que VITRE.

M. BOUDET constate qu'il n'y a de souci côté FOUGERES. Il importe de trouver des arguments d'intérêt général. On n'a pas tous le même fonctionnement. Parfois, le Comité Syndical est un peu sport. Il faut avoir les arguments. On va arriver à 2 ans des élections, tout sujet va être du grain à moudre.

M. STEPHAN indique qu'au SMICTOM il y a peu de maire, (sauf secteur de PCC). Les enjeux de hausse, il y aura des enjeux de politique globaux.

Mme MURET-BAUDOIN repère que les usagers ne comprennent pas car ils sont focalisés sur la poubelle grise. Tant qu'ils n'admettent pas, cela se percute.

Mme DUSSOUS mentionne que les usagers ont oublié qu'ils n'avaient plus de Taxe d'Habitation.

M. STEPHAN souligne qu'il y aura un impact sur VITRE, du fait du renouvellement de l'outil.

M. BOUDET avise d'autant qu'autour il y aura des sachants.

Mme MURET-BAUDOIN fait part que tout sujet peut être polémique en période électorale.

M. STEPHAN spécifie qu'il n'y a pas toutes les minorités représentées.

M. BESNIER demande à quelle date sera voté le budget au SMICTOM du Pays de Fougères ?

M. BOUDET répond que le Débat d'Orientation Budgétaire aura lieu au comité en janvier, et les orientations au comité fin février. Des éléments seront connus déjà à fin décembre.

Sur la nécessité d'augmenter la redevance d'équilibre pour se préparer au projet de CED, M. BOUDET indique que cela peut être une version intermédiaire. Il ne faut pas que les SMICTOM soient les banquiers d'S3TEC.

Mme MERHAND indique que pour obtenir les accords d'établissements bancaires sur des financements, la collectivité doit présenter des ratios corrects (niveau de CAF, ratio de désendettement et fonds de roulement).

PROJET DE L'ORDRE DU JOUR DU PROCHAIN COMITE

– ADMINISTRATION

Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Il sera procédé en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 08 novembre 2023

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS
Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 08 novembre 2023 visé par le secrétaire de séance, transmis par courrier.

Le Comité syndical est invité à approuver le compte-rendu de la séance.

Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 08 novembre 2023.

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions qu'elle prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
03/10/2023	VF D95 2023	Centre de Valorisation Matière	n°619	Forfait création de branchement assainissement dans le cadre de la construction du centre de Transfert à Javené	VILLE DE FOUGERES	1 917,00 €
09/10/2023	VF D96 2023	Centre de Valorisation Matière	BM23-10-D467A	Mise en conformité électrique de la chaîne de tri du centre de valorisation matière à Vitré	SBM ENERGIE	2 700,00 €
09/10/2023	VF D97 2023	Filières	20231009NC	Reprise du plastiques issus des déchèteries dans le cadre de l'expérimentation du tri des plastiques rigides	VALORPLAST	3 800,00 €
17/10/2023	VF D98 2023	Biodéchets	23VF37	Expérimentation pour la valorisation des biodéchets sur 2 quartiers sur Noyal sur Vilaine à compter du 01/09/2023	CMV SAS	240,00 €
18/10/2023	VF D99 2023	Quai de transfert	CHE0504	Branchement neuf eau potable, raccordement poteau incendie et fourniture, pose compteur RIA dans le cadre de la construction d'un centre de transfert à Javené	STGS	2 826,00 €
18/10/2023	VF D100 2023	Centre de Valorisation Matière	DE04555	Intervention sur la presse à balle au centre de valorisation matière à Vitré	LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS	2 476,00 €
19/10/2023	VF D101 2023	Centre de Valorisation Matière	DE04466	Remplacement distributeur hydraulique press	LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS	750,00 €
19/10/2023	VF D102 2023	Centre de Valorisation Matière	DE04465	Réparation de la presse à balle	LA MECANIQUE ET SES APPLICATIONS	35 476,00 €
24/10/2023	VF D103 2023	Communication	2023-29	Achat de chaussures de sécurité	ESPACE EMERAUDE	67,00 €
30/10/2023	VF D104 2023	Communication	BR23257	Refonte, pose, dépose du panneau sur le centre de transfert et valorisation matière à Vitré (variante)	NORD SUD	1 715,00 €
31/10/2023	VF D105 2023	Révertec	2310312N	Recherche de fuite sur le réseau de chauffage	HELIOTRACE	2 495,00 €
31/10/2023	VF D106 2023	Déchèteries		Reprise du plastiques issus des déchèteries dans le cadre du tri des plastiques rigides du 01/11/2023 au 31/12/2024	VALORPLAST	0,00 €
06/11/2023	VF D107 2023	Déchèteries	1456	Caractérisation de bennes de 2 déchèteries	ALTERNATRI 53	1 583,00 €
06/11/2023	VF D108 2023	Centre de Valorisation Matière	du 27/10/2023	Remise en état avec option d'une porte du Centre de transfert et valorisation matière de Vitré	ABF 35	2 100,00 €
06/11/2023	VF D109 2023	Révertec	du 06/11/2023	Intervention sur une fuite du réseau en novembre 2023	SADE	20 000,00 €
15/11/2023	VF D110 2023	Communication	20231040483	Enrouleur "territoire" avec impression	ID PUB	120,00 €
15/11/2023	VF D111 2023	Communication	15/11/2023	Abonnement Le Moniteur en version numérique 2024-2025	LE MONITEUR	1 145,00 €

Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre desdélégations du Comité Syndical depuis la séance du 8 novembre 2023.

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des

Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Bureau syndical du
Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du
Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions prises par le Bureau
Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/contrat	Objet de la délibération - Année 2023	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
11/10/2023	VF B07 OCT2023	Déchèteries	23VF32	Marché de valorisation de déchets inertes issus des déchèteries : attribution des lots 1 et 2	Lot 01 : PIGEON CARRIERES Lot 02 : PIGEON CARRIERES	55 850,00 €
	VF B08 OCT2023	Ressources Humaines		Contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 35 : attribution	CABINET RELYENS ET COMPAGNIE CNP	8 000,00 €

Question 5 – Désignation des noms des représentants à la CCSPL

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, pour tout service qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics ;

Considérant que la Commission est présidée par le Président de l'organe délibérant ou son représentant légal, et est composée de : membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante ;

La Commission examine chaque année sur le rapport de son président le rapport établi par le délégataire du service public. Elle est consultée pour avis sur tout projet de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, ou de projet de partenariat.

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

Considérant qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que pourront participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence ;

Le Comité Syndical de S3T'ec, en séance du 01/12/2021, et par délibération n°1, a désigné les membres de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Serge BOUDET	ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Claude CAILLEAU	EAUX ET RIVIERES
Henri AVRIL	VITRE TUVALU
Roland LE DROFF	JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Marielle MURET-BAUDOIN	CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Christian STEPHAN	REEPF

Pour compléter cette délibération n°1 du 01/12/2021, le Comité syndical est invité à désigner nominativement les membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de service public, et Membres titulaires de la CCSPL de S3T'ec :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Serge BOUDET	Marcel LACOUR ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Claude CAILLEAU	Mme / M EAUX ET RIVIERES
Henri AVRIL	Vincent BARRAIS VITRE TUVALU
Roland LE DROFF	Mme / M JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Marielle MURET-BAUDOIN	Didier SAVATTE CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Christian STEPHAN	Théodore CABIROL REEPF

Membres suppléants de la CCSPL de S3T'ec :

<u>MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u>	<u>MEMBRES ASSOCIATIONS LOCALES</u>
Daniel BALLUAIS (DT Billé)	Hervé LEUTELLIER ECOLOGIE ET ENVIRONNEMENT EN PAYS DE VITRE
Allain TESSIER (DT Piré Chancé)	Mme / M EAUX ET RIVIERES
Mélanie MONTEBAULT (DT Portes du Coglais)	Jacques LE LETTY VITRE TUVALU
Daniel FEVRIER (DT La Guerche de Bretagne),	Mme / M JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE
Daniel TESSIER (DT Domalain),	Jean-Louis TURMEL CHAMBRE DE COMMERCE DE FOUGERES
Danielle RESONET (DT Landavran).	Jordan HUBERT REEPF

B – FINANCES

Question 6 – Débat d'orientation budgétaire 2024

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : David BESNIER et Christèle MERHAND

La Présidente expose :

Après une présentation des enjeux sur le traitement des déchets pour les années à venir, un débat s'engagera sur les perspectives techniques et orientations budgétaires à prévoir pour le SYNDICAT DE TRAITEMENT aux vues de l'avenir des outils de notre territoire.

Au regard des éléments d'actualités qui vous seront présentés, le Comité syndical est invité à débattre sur les orientations budgétaires à prévoir. (Document transmis par mail avant la séance)

Question 7 – Réalisation d'un emprunt pour le financement du quai de transfert

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : David BESNIER et Christèle MERHAND

La Présidente expose :

Vu la délibération n°4 du Comité Syndical du 8 Février 2023 validant les modifications apportées aux autorisations de programme dont le Quai de transfert,

Vu la délibération n°5 du Comité Syndical du 8 Février 2023 validant le budget primitif 2023,

Vu la délibération n°2 du Comité Syndical du 4 Juillet 2023 validant le marché de travaux pour la réalisation d'un quai de transfert,

Dans le cadre de la construction du quai de transfert, le Syndicat a sollicité plusieurs établissements bancaires afin d'obtenir leurs offres de prêt pour son financement :

- Souscription d'un emprunt à hauteur de 1 800 000€,

Plan de financement prévisionnel du projet :

Emplois	Montant TTC	Ressources	Montant TTC
Terrain	€	Autofinancement	215 069 €
Acquisition du bâtiment	€	FCTVA	395 416 €
Construction / Travaux	2 159 182 €	Subventions Département	€
Matériel roulant	€	Subventions Région	0 €
Etudes (MOA/MOE)	251 304 €	Subventions Etat / Europe	€
Autres	€	Autres subventions	0 €
		Besoin d'emprunt (*)	1 800 000 €
Coût total du projet	2 410 485 €	Total des ressources	2 410 485 €

Au vu de l'examen des propositions faites par les établissements, le Comité syndical est invité à se prononcer sur l'offre retenue et d'autoriser Le Président à réaliser auprès de l'organisme bancaire retenu l'emprunt selon les principales caractéristiques présentées, et à signer tout document s'y rapportant.

C – CONTRATS DE RECYCLAGE

Question 8 – Renouvellement des contrats de rachat et recyclage des matières triées par S3T'ec

Rapporteur élu : Serge BOUDET

Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN

La Présidente expose :

Dans le cadre de ses missions, S3T'ec est en charge du recyclage des matières issues du tri des collectes sélective, et des déchèteries.

Certains contrats de recyclage arrivent à échéance en fin d'année 2023 (en lien avec la fin du contrat CITEO).

Un renouvellement des contrats est nécessaire pour les matériaux ci-dessous :

- Emballages ménagers en Acier,
- Emballages ménagers en Aluminium,
- Emballages ménagers en plastiques (dont ECT),
- Papiers déclassés, dits « Gros de magasin »,
- Papiers et Journaux, revues, magazines ;
- Cartons et cartonnettes,
- Emballages Liquides Alimentaires (TETRA)
- Emballages ménagers en Verre

Ces contrats prévoient :

- Le transport des matériaux depuis les centres du tri jusqu'aux unités de recyclage proposées par le titulaire ;
- Le recyclage effectif des matériaux conformément à la réglementation en vigueur ;
- Les modalités de traçabilité et de respect des exigences de l'Eco-Organisme CITEO.
- Les prix proposés et formules de rachat des matières :
 - o Le prix « plancher » proposé ;
 - o La formule de révision mensuelle ;
 - o Les références exactes du ou des indices de révision, et leur valeur connue au 1er novembre 2022 (valeurs « zéro ») ;
 - o Le prix de base, valeur novembre 2023 ;
 - o Les modalités de réfaction appliquée au prix de rachat en cas de reprise de lot non conforme ;
 - o Une évolution rétrospective des prix de reprise proposés (prix et tableaux récapitulatif des indices) sur les 12 derniers mois.

Le contrat est passé pour une durée trois an à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les offres doivent être déposées à S3T'ec pour le **21 novembre 2023**.

Au regard des offres reçues, le Comité syndical est invité à débattre sur les conditions proposées par les différents candidats, à sélectionner les offres à retenir pour les 3 années à venir, et, le cas échéant, à autoriser la Présidente à signer les offres retenues, ainsi que tout document s'y rapportant.

D – RENOUELEMENT DU CVED

Question 9 – Marché pour une assistance technique, financière et juridique pour l'étude et la passation d'un contrat de traitement des déchets ménagers et assimilés du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés Vitré-fougères

Rapporteur élu : Christian STEPHAN
Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente expose :

Le syndicat a signé en 2020, un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage technique, financière et juridique pour l'étude et la passation de son prochain marché d'exploitation et de renouvellement de son CVED.

Les cabinets d'études retenus en 2020, et toujours en mission à ce jour sont : SAGE pour le Lot 1, EARTH AVOCATS pour le Lot 2.

Leurs missions se décomposent comme suit :

LOT 1 Assistance technique et financière

- Tranche ferme : assistance pour la consolidation de l'Environnement technico-économique du contrat ; Assistance pour l'étude et la définition de la nature du contrat et du périmètre du marché ;
- Tranche conditionnelle 1 : Assistance pour la préparation et la procédure de consultation publique ;
- Tranche conditionnelle 2 : Assistance pour la constitution de dossiers de réponse à l'appel à projet CSR de l'ADEME 2021

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 130 750 €
- Montant TTC : 156 900 €

LOT 2 Assistance juridique

- Tranche ferme : assistance pour l'étude et la définition de la nature du contrat et du périmètre du marché ;
- Tranche conditionnelle 1 : Assistance pour la préparation et la procédure de consultation publique ;

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 37 000 € HT
- Montant TTC : 44 400 € TTC

Au cours de la procédure de passation de la future DSP d'exploitation et renouvellement du CVED, il est apparu que des ajustements devaient être faits pour prendre en compte les évolutions proposées par les candidats. (Annexe __ page __)

Le syndicat S3T'ec a donc sollicité les deux Assistants dans le cadre de travaux complémentaires en lien avec ces évolutions :

Pour le LOT 1 : Assistance technique et financière

Missions complémentaires sollicitées :

- La rédaction d'un rapport à présenter au Directeur Départemental des Finances Publiques en vue de solliciter une dérogation à la durée maximale de 20 ans prévue par les textes réglementaires pour une concession. La durée serait portée à 25 ans. Le rapport doit présenter les justifications techniques, économiques et juridiques de la demande de dérogation. Le temps à y consacrer est de 2,5 jours pour un montant de 2 400 €HT.
- La présence de Finance Consult pour le 3ème de tour de négociation prévu avec les deux candidats. Seuls deux tours de négociation étaient prévus pour l'AMO Financier. Le temps à y consacrer est de 2 jours pour un montant de 2 000 €HT.

Ces prestations n'étaient pas prévues initialement au marché.

Montant de l'avenant 3 proposé : (Annexe __ page __)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 400 €
- Montant TTC : 5 280 €
- % d'écart introduit par l'avenant 3 : 3.4%

Rappel montant marché lot 1 avec avenants n° 1 et 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 152 625 €
- Montant TTC : 183 150 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 157 025 €
- Montant TTC : 188 430 €
- % d'écart introduit par l'ensemble des avenants : 20,1%

Pour le lot 2 : Assistance juridique

Missions complémentaires sollicitées :

- Etude et élaboration des aspects juridiques du dossier de demande de prolongation de la durée de la DSP à 26 ans auprès de la préfecture et de la DRFIP ;
- Préparation et participation à une audition non prévue des candidats du 25 octobre 2023 ;
- Etude des conditions d'un éventuel octroi de subventions/dotations qui pourraient être versées par des acteurs publics locaux au S3T'ec pour le financement du projet ;
- Etude de la légalité d'appels de flux de la section investissement des budgets des deux SMICTOM adhérents vers la section investissement du budget du S3T'ec ;
- Ensemble des recherches, analyses, entretiens téléphoniques et réunions de travail internes nécessaires à la production des prestations susvisées.

Montant de l'avenant 2 proposé : (Annexe __ page __)

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 10 000 €
- Montant TTC : 12 000 €
- % d'écart introduit par l'avenant 2 : 27,03 %...

Rappel montant de l'avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 5 000 €
- Montant TTC : 6 000 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 13,51 %.

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 52 000 €
- Montant TTC : 62 400 €
- % d'écart introduit par les avenants 1 et 2 : 40,54 %...

Au vu des éléments présentés, le Comité Syndical sera invité à se prononcer sur l'avenant 3 du lot 1 et l'avenant 2 du lot 2 au présent marché et, d'autoriser la Présidente à les signer et les notifier, ainsi que tout document s'y rapportant.

E – RESSOURCES HUMAINES

Question 10 – Convention de mise à disposition signée avec le SMICTOM Sud Est 35 – avenant n°2 à intervenir

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : David BESNIER et Christèle MERHAND

La Présidente expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

La compétence « traitement » étant exercée auparavant au sein des SMICTOM, les agents qui travaillent pour le Syndicat de traitement sont mis à disposition par les SMICTOM au prorata des heures réellement affectées à la compétence « traitement », et ce depuis le 1er janvier 2019. (Cf délibération n°7 du 26 janvier 2022)

Vu la convention de mise à disposition signée avec le SMICTOM Sud Est 35 pour la mise à disposition des agents pour la période 2023-2025 portant sur les postes suivant et l'avenant intervenu depuis :

Poste	Grade	Durée
Responsable Finances-AG-RH	Attaché	8h30 semaine
Chargée de communication	Rédactrice principale de 2 ^{ème} classe	17h30 semaine
Assistante Finances RH	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	24h30 semaine
Assistante Administration Générale	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	17h30 semaine

Vu la demande formulée par le Syndicat des Eaux des portes de bretagne sur un temps de mise à disposition supplémentaire de la Chargée de communication et l'accord de l'agent, il est proposé de diminuer le temps agent mis à disposition d'S3T'EC comme suit :

Poste	Grade	Durée
Chargée de communication	Rédactrice principale de 2 ^{ème} classe	14h semaine

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur l'avenant à intervenir à la convention de mise à disposition signée avec le SMICTOM Sud Est 35, et dans l'affirmative, à autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant. (Cf annexe P.21)

M. BESNIER informe que le SMICTOM du Pays de vilaine a sollicité un rendez-vous. Une date de rencontre des bureaux sera proposée au cours du 1^{er} trimestre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame DUSSOUS clôt la séance.

A Vitré, le 05/12/2023

La Présidente,

Isabelle DUSSOUS